



mes parents doivent ils subvenir a lmes besoins ?

Par nosgraf, le 06/01/2009 à 13:33

bonjour ,

je suis agé de 19 ans .mes parents sont divorcées depuis bientôt 6 ans .j ai choisi de vivre avec mon pere .celui ci a refait sa vie avec une nouvelle femme (non marié).j ai eu mon bac l annee derniere et cette annee j ai continuer mon cursus par un bts que j ai abandonné recemment car je ne pouvais assumé financierement les depenses de mon bts (manger,fournitures scolaires.....) .je souhaite reprendre mes etudes l annee scolaire prochaine en ecole informatique .je suis une formation personnelle pour cette ecole cette annee scolaire .

mon pere depuis maintenant 3 ans ne s occupe plus de moi .

je n est pas les moyens de m assumer notamment en ce qui concerne les vetements , la nourriture , les depenses mensuelles ...ect ..

depuis maintenant 2 ans il me menace de me mettre dehors , et depuis 1 an c est ma belle mere qui compte me mettre dehors et me le dit ouvertement .

qu est ce que je pourrais faire ?

suis obligé de partir ? pour financer mes etudes que dois je faire (mis a part les bourses) .
merci pour vos reponses .